

CONSEIL MUNICIPAL DE NOISY-LE-ROI
DELIBERATION N° 2023-13-02-06

Date de convocation : 7 février 2023

Date d'affichage : 16 février 2023

ETAT ANNUEL DES INDEMNITES DES ELUS – EXERCICE 2022

Nombre d'élus : 28

Présents : 22

Représentés : 6

Votants : 28

L'an deux mille vingt-trois, le 13 février, le conseil municipal de Noisy-le-Roi, légalement convoqué, s'est réuni salle du conseil en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc TOURELLE, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 22

Marc TOURELLE, Christophe MOLINSKI, Géraldine LARDENNOIS, Patrick KOEBERLE, Delphine FOURCADE, Marie-Hélène HUCHET, Marie-France AGNOFE, Guy TURQUET de BEAUREGARD, Dominique SERVAIS, Jean-Michel RAGUENES, Dominique JAILLON, Salvador-Jean LUDENA, Loïc FLICHY, Pauline LACLEF, Audrey de FORNEL, Frédéric RAVEAU, Sylvvy HAUFF, Didier LOUSSIER, André BLUZE, Catherine DOTTARELLI, Magali PRADEL

Absents ayant donné pouvoir : 6

Marc TIMSIT a donné pouvoir à Christophe MOLINSKI

Roch DOSSOU a donné pouvoir à Salvador-Jean LUDENA

Jérôme DUVERNOY a donné pouvoir à Pauline LACLEF

Cyrille FREMINET a donné pouvoir à Marc TOURELLE

Jean-François VAQUIERI a donné pouvoir à Géraldine LARDENNOIS

Michel BOISRAME a donné pouvoir à André BLUZE

Secrétaires de séance :

Delphine FOURCADE et Marie-France AGNOFE

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2123-24-1-1 ;

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019, modifiée, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique et notamment ses articles 92 et 93 ;

CONSIDERANT la nécessité de communiquer aux membres du Conseil municipal, un état récapitulatif annuel des indemnités perçues par les élus siégeant au conseil municipal au titre de tout mandat ou de toute fonction exercés en son sein, d'une part et, d'autre part, au sein de tout syndicat mixte, pôle métropolitain, société d'économie mixte/société publique locale.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

PREND ACTE de la communication de l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus au titre de l'année 2022 :

Nom, prénom, fonction	Indemnités brutes perçues au titre de l'année 2022
TOURELLE Marc :	
- Maire	26 119,26 €
- Vice-Président CA Versailles Grand Parc	25 824,84 €
- Président du syndicat mixte Hydreaulys	17 765,76 €
MOLINSKI Christophe,	
-1 ^{er} Adjoint au Maire	6 425,34 €
-Syndicat électricité des Yvelines	8 880,48 €
LARDENNOIS Géraldine,	
- Adjointe au Maire	6 425,34 €
- Conseillère communautaire	2137,02 €
KOEBERLE Patrick, Adjoint au Maire	6 425,34 €
FOURCADE Delphine, Adjointe au Maire	6 425,34 €

HUCHET Marie-Hélène, Adjointe au Maire	6 425,34 €
TIMSIT Marc, Adjoint au Maire	6 425,34 €
AGNOFE Marie-France, Adjointe au Maire	6 425,34 €
MOREAU Stéphane, Adjoint au Maire	
- Adjoint au Maire	4 664,31 €
- Elu SIBANO	3 733,97 €
LUDENA Salvador-Jean, Adjoint au Maire	
- Adjoint au Maire	798,82 €
- Elu SIBANO	278,89 €
TURQUET DE BEAUREGARD Guy, Conseiller Municipal	6 425,34 €
DOSSOU Roch, Conseiller Municipal	6 425,34 €
FREMINET Cyrille, Conseil Municipal	6 425,34 €
SERVAIS Dominique, Conseillère Municipale	6 425,34 €
DUVERNOY Jérôme, Conseiller Municipal	6 425,34 €

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits

A Noisy-le-Roi, le 13 février 2023

Le Maire
Marc TOURELLE



Je soussigné, Marc TOURELLE, Maire de Noisy le Roi,
Certifie le caractère exécutoire de la présente